

**Conditions du concours « Rempportez des billets pour le match de Club Brugge versus Paris Saint-Germain en Ligue des champions de l'UEFA »**

**Santander Consumer Finance Benelux B.V.**

**1. Conditions du concours**

- 1.1. Les présentes Conditions s'appliquent au concours intitulé « Rempportez des billets pour le match Club Brugge versus Paris Saint-Germain en Ligue des champions de l'UEFA » (ci-après désigné par « le Concours »), organisé par Santander Consumer Finance Benelux B.V., sise à Merelbeke, Guldenporenpark 81 (ci-après désignée par « Santander »).

**2. Période du concours**

- 2.1. Le Concours s'ouvre le 25 septembre 2019, pour s'achever le 17 octobre 2019 à 23h59 (« la Période du concours »). Aucune participation ne sera possible une fois passée cette date. Le Concours se déroule exclusivement en Belgique.

**3. Participation**

- 3.1. La participation est ouverte à toute personne physique âgée de 18 ans au moins, domiciliée en Belgique, qui se sera inscrite via le lien dans le mail électronique vue de participer au Concours et qui aura répondu le plus précisément possible à la question posée (« la Question »), cette personne étant désignée par « le Participant ». Le nombre de participations est limité à une par personne.
- 3.2. La participation des membres du personnel de Santander, de leur partenaire et des membres de leur ménage habitant au foyer, de même que celle des membres du personnel des entreprises chargées par Santander de l'organisation du Concours, est exclue.
- 3.3. Santander se réserve le droit de disqualifier tout Participant dont elle est d'avis qu'il n'agit pas conformément aux Conditions du concours ou qu'il fraude d'une quelconque manière.
- 3.4. Participation au Concours :

L'inscription au Concours se fait pendant la Période du concours, au moyen du formulaire de participation disponible via le lien dans le mail électronique. Le Participant répond aussi précisément que possible à la Question ; il complète également ses nom, adresse électronique, numéro de téléphone, adresse et sexe et accepte les Conditions du concours et la Déclaration en matière de respect de la vie privée y afférente. Seules les personnes qui se seront correctement inscrites de la manière exposée ci-dessus pourront participer au Concours et auront qualité de Participants.

#### **4. Prix**

Le prix est composé de deux billets d'entrée au match que disputera, le 22 octobre 2019, entre Club Brugge versus Paris Saint-Germain dans le cadre de la Ligue des champions de l'UEFA, à quoi 50 euros d'argent de poche, offert par Santander de manière à faire de l'événement une expérience inoubliable. Santander choisit le transport et le logement. Ce prix sera offert à un participant au total.

Le prix est exclusivement constitué de ce qui suit :

- Deux billets d'entrée au match que disputera le 22 octobre 2019 , entre Club Brugge versus Paris Saint-Germain dans le cadre de la Ligue des champions de l'UEFA ;
- 50 euros d'argent de poche, remis sous la forme de la carte ou des devises (ou en espèces, si aucun moyen de paiement spécifique n'est disponible).

Le prix n'est ni cessible, ni échangeable contre des espèces, des bons de valeur ou autre.

#### **5. Désignation et proclamation des lauréats**

- 5.1. Le participant qui, le premier, aura répondu précisément ou aussi précisément que possible à la Question en sera informé le 18 octobre 2019, à l'adresse électronique ou au numéro de téléphone renseigné dans le formulaire. Ils disposeront alors de 24 heures pour accepter le prix.

« Accepter » consistera, pour chaque lauréat, à confirmer, à l'adresse [lemomentestvenu@santander.be](mailto:lemomentestvenu@santander.be), qu'il prendra possession du prix, et à saisir toutes les informations relatives tant à lui-même qu'à son invité, de manière à permettre à Santander de réserver les billets. Des informations complémentaires seront expédiées aux lauréats peu après l'acceptation.

- 5.2. Le lauréat qui n'aura pas accepté le prix dans les 24 heures perdra le droit à celui-ci. Santander prendra alors contact, par courrier électronique ou par téléphone, avec le lauréat suivant dans la liste, jusqu'à ce qu'un lauréat accepte le prix dans les délais fixés. Si aucun lauréat ne l'accepte dans les délais fixés, le prix échoira à Santander.

5.3. Aucune correspondance ne sera échangée à propos des résultats du Concours.

## **6. Responsabilité**

6.1. Santander ne pourra être tenue responsable des préjudices, quels qu'ils soient, résultant de ou liés à la participation au Concours, pas plus que des dommages aux biens ou des lésions aux personnes résultant de ou liés à l'utilisation du prix.

6.2. Santander accorde le plus grand soin à l'organisation du Concours. Il peut toutefois arriver que des informations transmises ou communiquées soient incomplètes ou incorrectes. Les inexactitudes, fautes d'orthographe et autres erreurs similaires dont pourrait être entaché le matériel (promotionnel) publié en ligne ou hors ligne par Santander, ne peuvent lui être reprochées ni entraîner la moindre obligation à sa charge. Pour autant que la loi le permette, ni Santander, ni les organismes impliqués dans l'organisation du Concours, ne peuvent être tenus responsables d'un quelconque préjudice ou perte lié au Concours.

6.3. Santander ne peut être tenue responsable des vices (et de leurs conséquences) dont pourrait être entaché le prix qu'elle-même et/ou des tiers auront remis. Les Participants participent au Concours et les lauréats utilisent le prix à leurs risques et périls. Santander décline par conséquent toute responsabilité quant au prix. Le Participant reconnaît que les conditions éventuellement applicables au prix lui ont été communiquées.

6.4. Les clauses de non-responsabilité exposées ci-dessus s'appliquent également au personnel et aux tiers impliqués par Santander dans l'organisation du Concours.

6.5. Le Participant préserve Santander contre toute prétention de tiers relative à sa participation au Concours.

## **7. Vie privée**

7.1. Santander est, dans le cadre du Concours, responsable de la collecte et du traitement des données à caractère personnel du Participant. Dans le cadre du Concours, les dispositions suivantes s'ajoutent aux Conditions du concours et à la Déclaration en matière de respect de la vie privée :

7.2. Le Participant qui s'inscrit au Concours est invité à fournir, au moyen du formulaire de participation disponible à l'adresse via le lien dans le mail électronique, un certain nombre d'informations (appellation – Monsieur ou Madame, par exemple –, nom, prénom, adresse électronique, domicile et numéro de téléphone). Les données à caractère personnel

collectées dans le cadre du Concours seront exclusivement utilisées aux fins d'organisation et d'exécution du Concours, en particulier pour désigner et informer les lauréats, réserver les billets et remettre les prix. Santander proposera aux Participants de recevoir à l'avenir les offres et autres informations publiées par Santander ; les Participants ne sont en aucun cas tenus d'accepter cette proposition.

- 7.3. Santander s'abstient de communiquer les données à caractère personnel à des tiers. Elle communique toutefois, aux fins exposées ci-dessus et dans le respect des dispositions légales, les données à caractère personnel à d'autres sociétés du groupe Santander. Santander exige de son prestataire de services qu'il traite les données à caractère personnel d'une manière scrupuleusement conforme aux instructions et qu'il prenne les mesures techniques et organisationnelles aptes à en garantir la sécurité.
- 7.4. Santander prend les mesures techniques, organisationnelles, administratives, technologiques et physiques aptes à garantir la sécurité des données et à en éviter, entre autres, la diffusion et l'accès accidentels ou illicites de même que toute utilisation abusive. Les données à caractère personnel seront détruites trois ans au plus tard (en 2022) après la fin du Concours. La remise du prix et la rencontre pourront être filmées et ces images, publiées, conformément aux dispositions de l'article 9.2. Les données à caractère personnel des Participants qui auront souhaité recevoir les offres de Santander seront conservées à cette seule fin.
- 7.5. En acceptant les Conditions du concours, le Participant accepte que les données à caractère personnel qui le concernent, collectées dans le cadre du Concours, soient utilisées de la manière décrite ci-dessus.

## **8. Réclamations**

- 8.1. Les questions, remarques et réclamations relatives au Concours ou à ses Conditions peuvent être adressées à Santander. Santander se fera fort de traiter les éventuelles réclamations dans des délais aussi brefs que raisonnablement possible.

## **9. Divers**

- 9.1. Les Conditions du concours sont disponibles sur le Site du concours. Le Participant qui souhaite en obtenir une version au format papier expédie à cet effet une enveloppe libellée à son nom et préaffranchie à Santander, Guldensporenpark 81, Merelbeke.
- 9.2. Santander se réserve le droit de photographier et de filmer les lauréats et leur invité. Ces images seront utilisées à des fins publicitaires, pour promouvoir les services de Santander. Après avoir reçu le prix, tant le lauréat que son invité confirmeront, en signant un

formulaire intitulé Droit d'utilisation des images, qu'ils acceptent que ces images soient utilisées à des fins publicitaires, pour promouvoir les services de Santander Consumer Finance Benelux B.V. Si un invité est âgé de moins de 18 ans, le formulaire intitulé Droit d'utilisation des images devra être signé par un de ses parents ou par son représentant légal. Le formulaire sera adressé aux lauréats par courrier électronique.

- 9.3. Santander se réserve le droit de modifier, sans notification préalable, le Concours et les Conditions y afférentes pendant toute la durée du Concours, de même que de mettre fin au Concours, sans avoir à motiver sa décision et sans compensation quelle qu'elle soit pour les Participants. Toute modification du Concours ou des Conditions y afférentes, de même que tout arrêt du Concours, sera notifié sur le Site du concours.
- 9.4. Dans l'éventualité où une ou plusieurs dispositions des présentes Conditions seraient nulles et non avenues, Santander pourrait les remplacer par une ou plusieurs dispositions dont la nature et la portée seraient les plus proches possible de celles des dispositions nulles et non avenues et qui ne seraient pas elles-mêmes nulles et non avenues.
- 9.5. Le droit belge s'applique au Concours et à ses Conditions. Tout litige lié au Concours ou à ses Conditions sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Gand.

Version : BE-11/25 septembre 2019

**Conditions du concours « Rempportez des billets pour le match de KRC Genk versus Liverpool FC en Ligue des champions de l'UEFA »**

**Santander Consumer Finance Benelux B.V.**

**1. Conditions du concours**

- 1.1. Les présentes Conditions s'appliquent au concours intitulé « Rempportez des billets pour le match KRC Genk versus Liverpool FC en Ligue des champions de l'UEFA » (ci-après désigné par « le Concours »), organisé par Santander Consumer Finance Benelux B.V., sise à Merelbeke, Guldenisporenpark 81 (ci-après désignée par « Santander »).

**2. Période du concours**

- 2.1. Le Concours s'ouvre le 25 septembre 2019, pour s'achever le 17 octobre 2019 à 23h59 (« la Période du concours »). Aucune participation ne sera possible une fois passée cette date. Le Concours se déroule exclusivement en Belgique.

**3. Participation**

- 3.1. La participation est ouverte à toute personne physique âgée de 18 ans au moins, domiciliée en Belgique, qui se sera inscrite via le lien dans le mail électronique vue de participer au Concours et qui aura répondu le plus précisément possible à la question posée (« la Question »), cette personne étant désignée par « le Participant ». Le nombre de participations est limité à une par personne.
- 3.2. La participation des membres du personnel de Santander, de leur partenaire et des membres de leur ménage habitant au foyer, de même que celle des membres du personnel des entreprises chargées par Santander de l'organisation du Concours, est exclue.
- 3.3. Santander se réserve le droit de disqualifier tout Participant dont elle est d'avis qu'il n'agit pas conformément aux Conditions du concours ou qu'il fraude d'une quelconque manière.
- 3.4. Participation au Concours :  
L'inscription au Concours se fait pendant la Période du concours, au moyen du formulaire de

participation disponible via le lien dans le mail électronique. Le Participant répond aussi précisément que possible à la Question ; il complète également ses nom, adresse électronique, numéro de téléphone, adresse et sexe et accepte les Conditions du concours et la Déclaration en matière de respect de la vie privée y afférente. Seules les personnes qui se seront correctement inscrites de la manière exposée ci-dessus pourront participer au Concours et auront qualité de Participants.

#### **4. Prix**

Le prix est composé de deux billets d'entrée au match que disputera, le 23 octobre 2019, entre KRC Genk versus Liverpool FC dans le cadre de la Ligue des champions de l'UEFA, à quoi 50 euros d'argent de poche, offert par Santander de manière à faire de l'événement une expérience inoubliable. Santander choisit le transport et le logement. Ce prix sera offert à un participant au total.

Le prix est exclusivement constitué de ce qui suit :

- Deux billets d'entrée au match que disputera le 23 octobre 2019 , entre KRC Genk versus Liverpool FC dans le cadre de la Ligue des champions de l'UEFA ;
- 50 euros d'argent de poche, remis sous la forme de la carte ou des devises (ou en espèces, si aucun moyen de paiement spécifique n'est disponible).

Le prix n'est ni cessible, ni échangeable contre des espèces, des bons de valeur ou autre.

#### **5. Désignation et proclamation des lauréats**

- 5.1. Le participant qui, le premier, aura répondu précisément ou aussi précisément que possible à la Question en sera informé le 18 octobre 2019, à l'adresse électronique ou au numéro de téléphone renseigné dans le formulaire. Ils disposeront alors de 24 heures pour accepter le prix.

« Accepter » consistera, pour chaque lauréat, à confirmer, à l'adresse [lemomentestvenu@santander.be](mailto:lemomentestvenu@santander.be), qu'il prendra possession du prix, et à saisir toutes les informations relatives tant à lui-même qu'à son invité, de manière à permettre à Santander de réserver les billets. Des informations complémentaires seront expédiées aux lauréats peu après l'acceptation.

- 5.2. Le lauréat qui n'aura pas accepté le prix dans les 24 heures perdra le droit à celui-ci. Santander prendra alors contact, par courrier électronique ou par téléphone, avec le lauréat suivant dans la liste, jusqu'à ce qu'un lauréat accepte le prix dans les délais fixés. Si aucun lauréat ne l'accepte dans les délais fixés, le prix échoira à Santander.

5.3. Aucune correspondance ne sera échangée à propos des résultats du Concours.

## **6. Responsabilité**

6.1. Santander ne pourra être tenue responsable des préjudices, quels qu'ils soient, résultant de ou liés à la participation au Concours, pas plus que des dommages aux biens ou des lésions aux personnes résultant de ou liés à l'utilisation du prix.

6.2. Santander accorde le plus grand soin à l'organisation du Concours. Il peut toutefois arriver que des informations transmises ou communiquées soient incomplètes ou incorrectes. Les inexactitudes, fautes d'orthographe et autres erreurs similaires dont pourrait être entaché le matériel (promotionnel) publié en ligne ou hors ligne par Santander, ne peuvent lui être reprochées ni entraîner la moindre obligation à sa charge. Pour autant que la loi le permette, ni Santander, ni les organismes impliqués dans l'organisation du Concours, ne peuvent être tenus responsables d'un quelconque préjudice ou perte lié au Concours.

6.3. Santander ne peut être tenue responsable des vices (et de leurs conséquences) dont pourrait être entaché le prix qu'elle-même et/ou des tiers auront remis. Les Participants participent au Concours et les lauréats utilisent le prix à leurs risques et périls. Santander décline par conséquent toute responsabilité quant au prix. Le Participant reconnaît que les conditions éventuellement applicables au prix lui ont été communiquées.

6.4. Les clauses de non-responsabilité exposées ci-dessus s'appliquent également au personnel et aux tiers impliqués par Santander dans l'organisation du Concours.

6.5. Le Participant préserve Santander contre toute prétention de tiers relative à sa participation au Concours.

## **7. Vie privée**

7.1. Santander est, dans le cadre du Concours, responsable de la collecte et du traitement des données à caractère personnel du Participant. Dans le cadre du Concours, les dispositions suivantes s'ajoutent aux Conditions du concours et à la Déclaration en matière de respect de la vie privée :

7.2. Le Participant qui s'inscrit au Concours est invité à fournir, au moyen du formulaire de participation disponible à l'adresse via le lien dans le mail électronique, un certain nombre d'informations (appellation – Monsieur ou Madame, par exemple –, nom, prénom, adresse électronique, domicile et numéro de téléphone). Les données à caractère personnel collectées dans le cadre du Concours seront exclusivement utilisées aux fins d'organisation

et d'exécution du Concours, en particulier pour désigner et informer les lauréats, réserver les billets et remettre les prix. Santander proposera aux Participants de recevoir à l'avenir les offres et autres informations publiées par Santander ; les Participants ne sont en aucun cas tenus d'accepter cette proposition.

- 7.3. Santander s'abstient de communiquer les données à caractère personnel à des tiers. Elle communique toutefois, aux fins exposées ci-dessus et dans le respect des dispositions légales, les données à caractère personnel à d'autres sociétés du groupe Santander. Santander exige de son prestataire de services qu'il traite les données à caractère personnel d'une manière scrupuleusement conforme aux instructions et qu'il prenne les mesures techniques et organisationnelles aptes à en garantir la sécurité.
- 7.4. Santander prend les mesures techniques, organisationnelles, administratives, technologiques et physiques aptes à garantir la sécurité des données et à en éviter, entre autres, la diffusion et l'accès accidentels ou illicites de même que toute utilisation abusive. Les données à caractère personnel seront détruites trois ans au plus tard (en 2022) après la fin du Concours. La remise du prix et la rencontre pourront être filmées et ces images, publiées, conformément aux dispositions de l'article 9.2. Les données à caractère personnel des Participants qui auront souhaité recevoir les offres de Santander seront conservées à cette seule fin.
- 7.5. En acceptant les Conditions du concours, le Participant accepte que les données à caractère personnel qui le concernent, collectées dans le cadre du Concours, soient utilisées de la manière décrite ci-dessus.

## **8. Réclamations**

- 8.1. Les questions, remarques et réclamations relatives au Concours ou à ses Conditions peuvent être adressées à Santander. Santander se fera fort de traiter les éventuelles réclamations dans des délais aussi brefs que raisonnablement possible.

## **9. Divers**

- 9.1. Les Conditions du concours sont disponibles sur le Site du concours. Le Participant qui souhaite en obtenir une version au format papier expédie à cet effet une enveloppe libellée à son nom et préaffranchie à Santander, Guldensporenpark 81, Merelbeke.
- 9.2. Santander se réserve le droit de photographier et de filmer les lauréats et leur invité. Ces images seront utilisées à des fins publicitaires, pour promouvoir les services de Santander. Après avoir reçu le prix, tant le lauréat que son invité confirmeront, en signant un formulaire intitulé Droit d'utilisation des images, qu'ils acceptent que ces images soient

utilisées à des fins publicitaires, pour promouvoir les services de Santander Consumer Finance Benelux B.V. Si un invité est âgé de moins de 18 ans, le formulaire intitulé Droit d'utilisation des images devra être signé par un de ses parents ou par son représentant légal. Le formulaire sera adressé aux lauréats par courrier électronique.

- 9.3. Santander se réserve le droit de modifier, sans notification préalable, le Concours et les Conditions y afférentes pendant toute la durée du Concours, de même que de mettre fin au Concours, sans avoir à motiver sa décision et sans compensation quelle qu'elle soit pour les Participants. Toute modification du Concours ou des Conditions y afférentes, de même que tout arrêt du Concours, sera notifié sur le Site du concours.
- 9.4. Dans l'éventualité où une ou plusieurs dispositions des présentes Conditions seraient nulles et non avenues, Santander pourrait les remplacer par une ou plusieurs dispositions dont la nature et la portée seraient les plus proches possible de celles des dispositions nulles et non avenues et qui ne seraient pas elles-mêmes nulles et non avenues.
- 9.5. Le droit belge s'applique au Concours et à ses Conditions. Tout litige lié au Concours ou à ses Conditions sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Gand.

Version : BE-11/25 septembre 2019